



Est-il possible qu'à l'occasion de la campagne présidentielle le respect de la loi Evin soit relancé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 avril 2012

Est-il possible qu'à l'occasion de la campagne présidentielle le respect de la loi Evin soit relancé ?

Merci de m'indiquer le concours qui peut être le mien.

Cordialement

B F

Réponse :

Au sein de l'Alliance Contre le Tabac dont DNF est membre fondateur, nous avons soumis une charte en dix points aux candidats à l'élection présidentielle à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 22 mars.

Le 11 avril, à l'occasion d'une nouvelle conférence de presse, nous ferons lecture et commenterons les réponses qui nous auront été apportées.

La meilleure manière de faire évoluer le contrôle du tabac est de ne jamais passer à coté d'une situation d'infraction ou de délit à la loi Évin sans réagir. Il ne s'agit pas de réagir contre les fumeurs en infraction mais contre ceux qui permettent que ces infractions ou ces délits soient commis, puis de signaler ces faits aux autorités en charge de les constater, et d'éventuellement les sanctionner. Il s'agit essentiellement des agents de police judiciaire, des inspecteurs du travail, voire du CSA pour les délits de publicité et de propagande en faveur du tabac à la télévision.

Enfin, lorsque, pour des circonstances particulières concernant le tabac, les journalistes de radio font appel aux auditeurs, il faut participer et pas se contenter d'écouter.